

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA14 17244**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 8 janvier 2015 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17244 : Règlement autorisant un emprunt de 1 873 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 21 janvier 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate